

Qu'attendent aujourd'hui les salariés de la part des organisations syndicales à la veille du 1^{er} mai ?

Sondage Harris Interactive pour *L'Humanité Dimanche*

Enquête réalisée en ligne par l'institut Harris Interactive du 20 au 22 avril 2011. Echantillon de 865 salariés issus d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, à partir de l'access panel Harris Interactive. Méthode des quotas et redressement appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, région et statut de l'interviewé(e).

A la demande de *L'Humanité Dimanche*, Harris Interactive a interrogé un échantillon représentatif de salariés afin de mettre à jour leurs attentes à l'égard des organisations syndicales de salariés, quelques jours avant le 1^{er} mai.

Quels sont les principaux enseignements de cette étude ?

1 – Les salariés estiment que **la revalorisation des salaires doit constituer le dossier prioritaire des organisations syndicales**. La défense de l'emploi et la protection sociale des salariés constituent également des attentes fortes.

2 – Une **très large majorité des salariés privilégie l'unité dans le cadre des mobilisations syndicales**.

3- **Les salariés souhaitent quasi unanimement que les syndicats agissent dès maintenant**, sans attendre l'échéance de l'élection présidentielle de 2012.

Dans le détail :

Plus de trois salariés français sur quatre estiment aujourd’hui que « la revalorisation des salaires » doit constituer un dossier prioritaire pour les organisations syndicales (76%), pour 20% déclarant qu’il s’agit d’un dossier important mais pas prioritaire, et seulement 2% qualifiant ce dossier de « secondaire ». Deux autres dossiers sont également jugés prioritaires par au moins sept salariés sur dix : **la défense de l’emploi** (72% « prioritaire », pour 21% « important mais pas prioritaire » et 3% « secondaire ») et **la protection sociale des salariés** (70%, pour 24% et 2%). Dans une moindre mesure, les salariés sont également une majorité à déclarer « prioritaires » les dossiers de **la santé au travail** (61%, pour 32% et 4%), de **la prise en compte de la pénibilité au travail** (59%, pour 33% et 4%), de **l’âge de départ à la retraite** (55%, pour 34% et 8%) et de **l’égalité professionnelle hommes/femmes** (52%, pour 35% et 10%). En revanche, même s’ils sont toujours jugés importants, certains dossiers n’apparaissent relativement pas prioritaires aux yeux des salariés : **l’indemnisation du chômage** (42% « prioritaire », pour 44% « important mais pas prioritaire » et 10% « secondaire »), **la formation professionnelle** (37%, pour 48% et 11%) et surtout **la durée hebdomadaire du travail** : seulement 32% « prioritaire », pour 47% « important mais pas prioritaire » et même 17% « secondaire ».

On observe que **tous les dossiers sont jugés davantage prioritaires que la moyenne par les membres des catégories populaires, et surtout par les ouvriers**. Ainsi, 81% des CSP- et 89% des ouvriers déclarent que la revalorisation des salaires doit être une priorité pour les syndicats, et respectivement 75% des CSP- et 81% des ouvriers sont du même avis concernant la défense de l’emploi. Ces deux thèmes, unanimement identifiés comme « prioritaires » par toutes les catégories de salariés, sont également davantage portés par les salariés travaillant dans le secteur du commerce et des transports (respectivement 83% et 79%). En revanche, on observe peu de disparités entre les salariés du public et ceux du privé.

Politiquement, **les sympathisants de Gauche sont en général plus nombreux que ceux de Droite à investir les syndicats de salariés de missions prioritaires** (à l’exception de la formation professionnelle) : ainsi, ils sont 83% à juger la revalorisation des salaires comme un dossier prioritaire,

contre 69% des sympathisants de Droite. On observe en outre que 84% des sympathisants du Front National en font également une priorité. Autre critère discriminant : **les jeunes sont moins susceptibles de déclarer qu'un dossier devrait être prioritaire pour les organisations syndicales que leurs aînés**. Ils ne sont par exemple que 42% à juger prioritaire la protection sociale des salariés contre 70% en moyenne, 42% se reportant plutôt sur la position plus intermédiaire : « important mais pas prioritaire ».

Au regard du type de répondant, les réponses varient quelque peu : la santé au travail est, ainsi, un dossier jugé légèrement plus prioritaire par les salariés de l'industrie (65%, pour 61% en moyenne). L'âge de départ à la retraite constitue une préoccupation plus forte chez les salariés des plus grandes entreprises : ce dossier est jugé prioritaire par 60% des salariés dans une entreprise à 2000 salariés et plus (pour 55% en moyenne). L'indemnisation du chômage est citée comme prioritaire par 52% des salariés des plus petites entreprises (moins de 10 salariés), pour 42% en moyenne. Enfin les femmes accordent plus d'importance à l'âge de départ à la retraite (59% contre 50% des hommes), et, logiquement, à l'égalité professionnelle hommes / femmes (65% contre 37% des hommes).

Pour traiter efficacement les dossiers qu'ils jugent prioritaires, **les salariés français sont une large majorité (74%) à privilégier une unité syndicale** sur les revendications portées à une diversité des revendications, qui n'est jugée préférable que par 21% des salariés interrogés. Notons que les plus susceptibles de préférer que « les organisations syndicales se mettent d'accord sur les revendications, car cela leur permettra d'être plus efficaces » sont les salariés du secteur public (81%), ceux du commerce et des transports (80%) et ceux des plus grandes entreprises (80%). En revanche, c'est au sein des plus petites entreprises qu'on retrouve le plus grand nombre de personnes préférant que « les organisations syndicales expriment des revendications différentes, car cela permettra de refléter la diversité des opinions des salariés » (29% dans les entreprises de moins de 10 salariés).

Enfin, concernant les dossiers prioritaires, **les salariés attendent une action rapide de la part des syndicats** : 80% d'entre eux souhaitent que les organisations syndicales agissent rapidement, sans attendre l'échéance présidentielle de 2012, tandis que seuls 15% des salariés estiment que les

